

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 avril 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le Comité Syndical ainsi réuni le 15 avril 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	11/04/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	3

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (3) :

CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (41) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (1) :

M. BARBEZANGE Jacques a donné procuration à Mme CLEMENT Karine

Secrétaire de séance : Karine CLEMENT

Suite au débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire tenu en séance du 13 mars 2025, le comité syndical est invité à adopter le budget primitif 2025 du Budget Principal.

Le budget primitif, sa synthèse et la note de présentation sont joints en annexe. Ces documents sont consultables au siège du PETR Centre Ouest Aveyron.

Pour 2025, il est prévu un budget de 1 261 103 euros. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Budget prévisionnel 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	538 619	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	208 500	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	649 983
Frais liés au programme d'actions	294 019	EXCEDENT de FCT REPORTE	429 280
Frais de communication	36 100	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920
CHARGES DE PERSONNEL	480 880		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 219		
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	64 466		
Virement section investissement			
TOTAL DEPENSES	1 090 183	TOTAL RECETTE	1 090 183
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	140 000	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	106 454
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Subvention équipement	10 920	FCTVA	
Deficit d'investissemnt reporté		Exedent de fonctionnement capitalisé	
		AMORTISSEMENT	64 466
TOTAL DEPENSES	170 920	TOTAL RECETTE	170 920
TOTAL GENERAL	1 261 103	TOTAL GENERAL	1 261 103

Le budget est réputé voté par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le PETR n'est pas soumis à l'obligation de produire une annexe environnementale, dite de « Budget Vert » car il n'est pas concerné par les comptes de dépenses dont l'impact environnemental doit être coté obligatoirement en 2025.

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2025.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le...**17 AVR. 2025**

Publié ou notifié le : ...**17 AVR. 2025**...

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN

La secrétaire de séance,
Karine CLEMENT

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

TABLE DES MATIERES

I- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2025	2
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025	2
III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025	5
IV- EVOLUTIONS BUDGETAIRES	5

Rappel réglementaire

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Éléments de contexte

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025 du PETR Centre Ouest Aveyron.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

I- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Pour 2025, il est prévu un budget de 1 261 103 €.

Le PETR n'a pas contracté de dette.

Le PETR n'est pas soumis à l'obligation de produire une annexe environnementale, dite de « Budget Vert » car il n'est pas concerné par les comptes de dépenses dont l'impact environnemental doit être coté obligatoirement en 2025.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Budget prévisionnel 2025			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	538 619	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	208 500	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	649 983
Frais liés au programme d'actions	294 019	EXCEDENT de FCT REPORTE	429 280
Frais de communication	36 100	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920
CHARGES DE PERSONNEL	480 880		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 219		
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	64 466		
Virement section investissement			
TOTAL DEPENSES	1 090 183	TOTAL RECETTE	1 090 183
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	140 000	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	106 454
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Subvention équipement	10 920	FCTVA	
Deficit d'investissemnt reporté		Exedent de fonctionnement capitalisé	
		AMORTISSEMENT	64 466
TOTAL DEPENSES	170 920	TOTAL RECETTE	170 920
TOTAL GENERAL	1 261 103	TOTAL GENERAL	1 261 103

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025

II.1 Les recettes de fonctionnement

a) Cotisations des communautés de communes et d'agglomération

COTISATIONS	2025	
	PETR/SCOT	2.30 €
Contractualisation	0.20 €	
LEADER	0.30 €	
TOTAL	2.80 €	

Montant BP 2025 : 420 214.90 €.

b) Subventions des partenaires financiers :

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels sur l'ingénierie et le programme d'actions.

✓ Les subventions d'ingénierie :

Montant BP 2025 : 182 614 €

✓ Les subventions sur opérations :

Montant BP 2025 : 47 154 €

II.2 Les dépenses de fonctionnement

a. La mise en œuvre du programme d'action du PETR

Le projet du PETR et sa traduction budgétaire s'inscrivent dans le respect de ses obligations statutaires et des engagements pris auprès des EPCI membres et des partenaires à savoir notamment :

- L'animation d'un projet de territoire et la mise en œuvre de son programme d'actions
- L'animation et la gestion des politiques contractuelles
- L'exercice de la compétence SCoT acquise au 01/01/2018

Le budget 2025 doivent permettre de concrétiser les perspectives d'actions suivantes :

- **Politiques contractuelles et ingénierie territoriale**
- **Mise en œuvre des contractualisations :**
 - Contrat territorial Occitanie : Programmation des dossiers 2025
 - Contrat Bourg Centre Occitanie : Accompagnement à la mise en œuvre des contrats
 - LEADER : instruction des demandes de paiements 2014-2022 et mise en œuvre du nouveau programme 2023-2027
 - Etat et CRTE :
Signature de l'avenant au CRTE et Programmation 2025 à organiser pour le 1er trimestre.
Accompagnement à la mise en œuvre des conventions PVD.
- **L'accompagnement des politiques de développement des collectivités :**
 - Accompagnement des porteurs de projet
 - Appui aux candidatures à des appels à projets....
- **Actions de communication**

Montant BP 2025 : 20 000 €

- **La mise en œuvre du SCoT et urbanisme**
- **Accompagnement de l'élaboration et de la mise en compatibilité des PLUi et PLU avec le SCoT.**
- **Préparation à la déclinaison de la loi Climat et Résilience : suivi de la consommation foncière, réflexion sur une stratégie et plan d'actions (en lien avec la démarche de « Revitalisation des centres-bourgs »).**
- **Evaluation du SCOT obligatoire pour février 2026 et analyse de la compatibilité avec le SRADDET approuvé.**
- **Réflexion sur les énergies renouvelables en lien avec le Plan Paysage et la loi d'accélération des EnR.**
- **Avis sur les documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée.**

Montant BP 2025 : 109 187 €

Auquel se rajoute 130 000 € en investissement (cf ci-après)

▪ Le programme d'actions revitalisation des centres-bourgs

Ce plan d'action transversal a pour objectif de proposer aux intercommunalités et aux communes des outils et des réponses aux problématiques d'aménagement et de développement qui touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron. En fonction des thématiques, il sera proposé au regard des attentes formulées par les collectivités, des outils, des guides, des actions de sensibilisation, d'information et de partage d'expériences. En 2023 et 2024, le PETR a engagé des travaux sur la thématique de la désimperméabilisation qu'il convient de prolonger et d'étendre en 2025 :

- Poursuite du programme sur la désimperméabilisation (visites de projets, formation, création d'outils, appui méthodologique des projets...)
- **Constitution d'un réseau d'experts** en accompagnement méthodologique et opérationnel des collectivités pour une approche décloisonnée du sujet permettant des aides, allant de la rédaction de cahiers des charges pour mieux définir les études et travaux, à la sélection de MO, aux recherches de financements
- Lancement de nouvelles thématiques de travail : en cours d'étude, **l'aménagement de lotissements attractifs** participant à l'accueil de nouvelles populations et à la dynamisation des centres bourgs

Montant BP 2025 : 10 000 €

▪ Le développement de politiques énergétiques territoriales

- Poursuite de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergies renouvelables.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions du PCAET volontaire du PETR : sensibilisation à la transition énergétique, participation aux PCAET de Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté, accompagnement des rénovations énergétiques, ...
- Reconduite des modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires.

Montant BP 2025 : 45 000 €

▪ La poursuite d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET

- Elaboration, suivi et mise en œuvre du Plan Paysage.
- Animation des guides pour la mise en œuvre des opérations façades (Bassin minier, Rougier, Ségala et Causse) réalisés en interne
- Poursuite de l'observatoire photographique du paysage.
- Réalisation en interne d'un cahier de recommandation dédié aux zones d'activités
- Accompagnement technique des collectivités dans le cadre de programmes patrimoniaux (opérations façades, SPR...).

Montant BP 2025 : 139 000 €

b. Engagement pluriannuel des actions

Action	Montant Projet	Montant Subv	Autofi	2024	2025	2026	2027
				Dépenses			
Programme Revitalisation Bourg Centre et communication PETR	40 000,00 €		30 000,00 €		30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Programme d'action et Plan Paysage	164 984,00 €	30 000,00 € 94 431,07 €	40 552,93 €	111 152,30 €	139 831,20 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Programme Action Energie	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €		45 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Modif SCoT+ DAAC...	380 000,00 €	76 000,00 €	304 000,00 €		195 000,00 €	170 000,00 €	15 000,00 €
Etude CCI T2 (Com com)	44 187,60 €	0,00 €	44 187,60 €		44 187,60 €		
TOTAL	714 171,60 €	200 431,07 €	503 740,53 €		454 018,80 €	202 000,00 €	52 000,00 €

c. Fonctionnement courant de la structure

Ce poste comprend les achats (petit équipement, fourniture...) et les services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation, frais de procédure (enquête publique, contentieux...)).

Montant BP 2025 : 217 500 €

d. Les charges de personnel

L'équipe est ainsi composée aujourd'hui de 7.6 etp soit 4 agents à temps plein (35h) et quatre agents à temps non complets (30h et 32h).

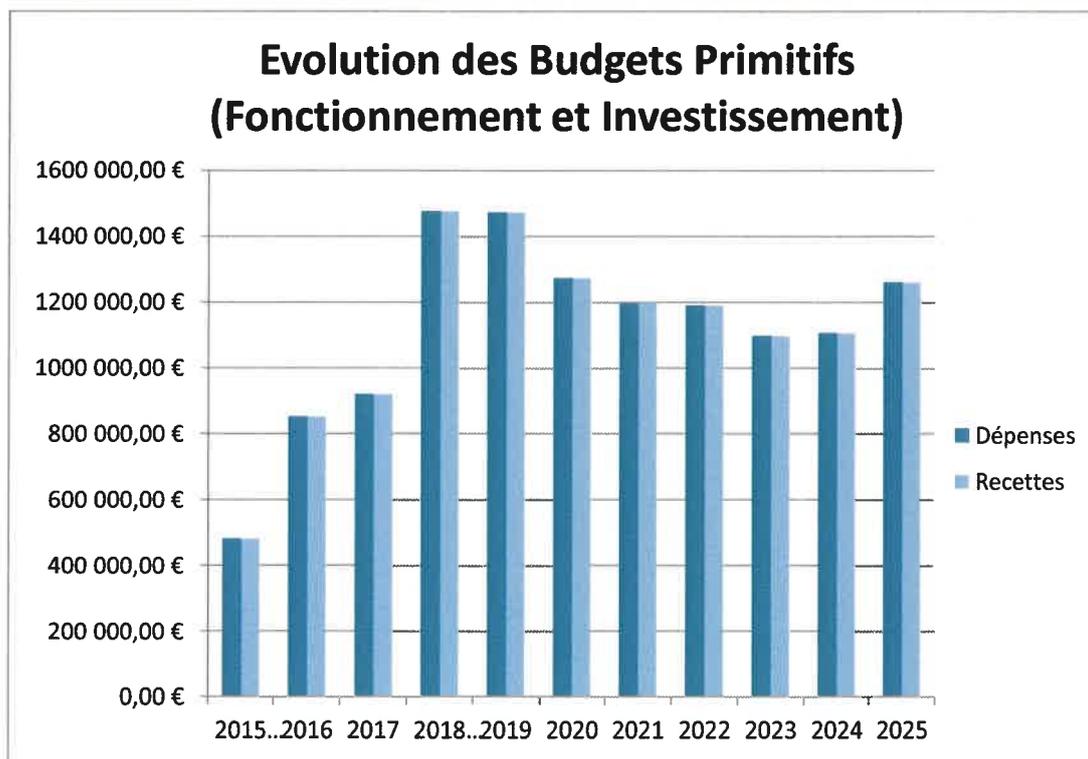
Montant BP 2025 : 480 880 euros

III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025

Les dépenses d'investissement concernent des frais d'étude dans le cadre du suivi du SCoT, le renouvellement d'une partie de l'équipement informatique et l'achat de mobilier complémentaire.

Montant BP 2025 : 160 000 €

IV- EVOLUTIONS BUDGETAIRES



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Examen et adoption du Budget Primitif 2025

.....
Date de décision: 15/04/2025

Date de réception de l'accusé 17/04/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 250415_12DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20250415-250415_12DL-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-20005056500023-012017-BP-2025-17042025.xml (99_BU-012-200050565-20250415-250415_12DL-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 250415-12 DL PJ 1 Examen et adoption BP 2024.pdf (71_AN-012-200050565-20250415-250415_12DL-BF-1-1_2.pdf)
250415-12 DL PJ1 Examen et adoption du BP 2025

Annexe : 250415-12 DL PJ2_ Note présentation BP 2025.pdf (71_AN-012-200050565-20250415-250415_12DL-BF-1-1_3.pdf)
250415-12 DL PJ2 Note de présentation BP 2025